

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20220412-D-2022-37-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



BUDGET PRIMITIF

2022

BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire

Introduction.....	4
I. Dépenses de fonctionnement	5
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	6
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	8
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	10
5. Charges financières (chapitre 66).....	10
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	10
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	10
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	11
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	11
II. Recettes de fonctionnement.....	12
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	13
2. Impôts et taxes (chapitre 73)	14
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	15
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	15
5. Atténuations de charges (chapitre 013).....	16
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	16
7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	16
III. Dépenses d'investissement.....	17
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	18
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	18
3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	18
4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)	19
5. Emprunts et dettes (chapitre 16)	19
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	19
7. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	19
8. Solde d'exécution négatif reporté (chapitre 001)	19
IV. Recettes d'investissement.....	20
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10).....	21

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)	21
3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	21
4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	21
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	22
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	22
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	22
V. Présentation par politique publique	23

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 17 février 2022. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2022 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2022 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Le BP 2022 intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent, ainsi que les reports d'investissement de 2021 à 2022.

L'équilibre du BP 2022 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 591 809,42	135 591 809,42
Investissement	49 024 875,56	49 024 875,56
TOTAL	184 616 684,98	184 616 684,98

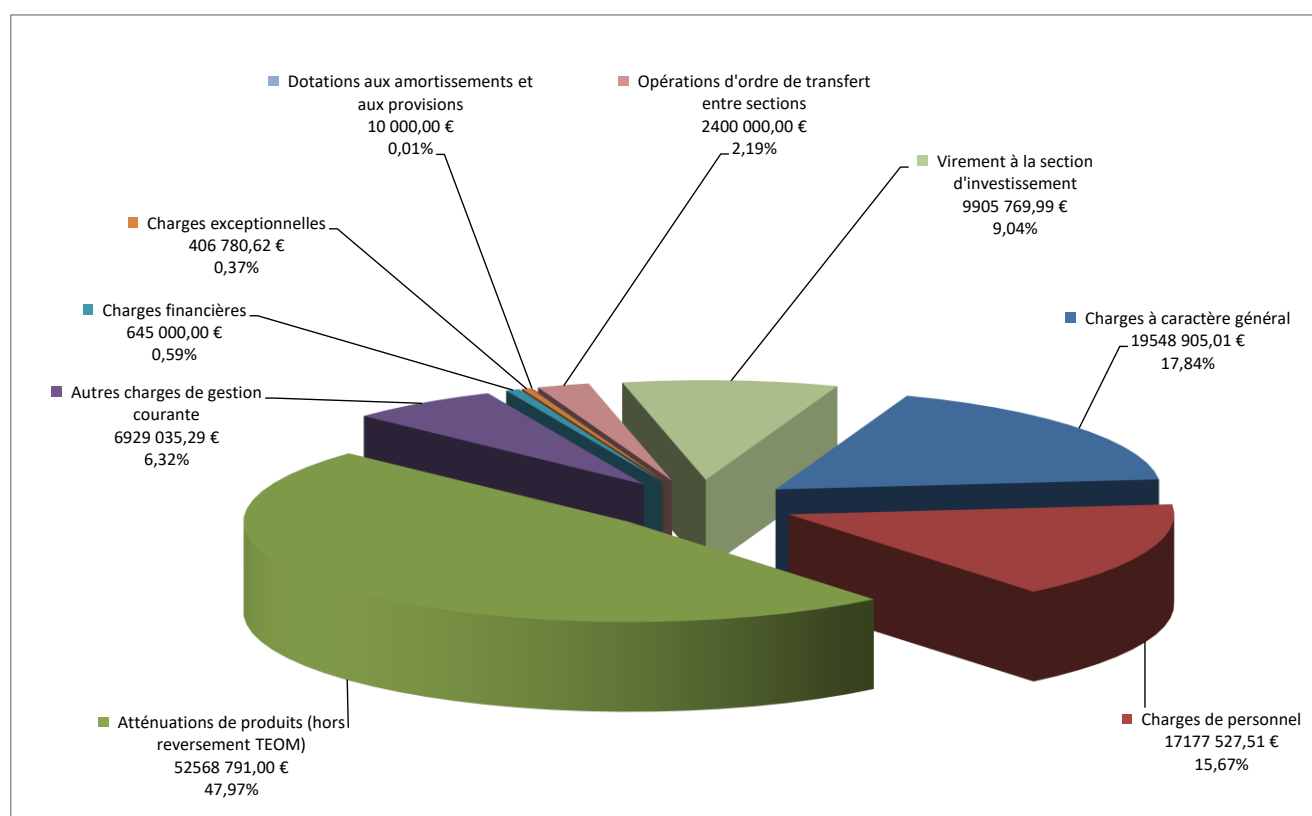
La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2022 est de 36 896 486 €, soit 131 €/habitant.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	19 365 449,57 €	19 548 905,01 €	0,95%	14,42%
012	Charges de personnel	17 205 818,42 €	17 177 527,51 €	-0,16%	12,67%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	52 275 044,00 €	52 568 791,00 €	0,56%	38,77%
65	Autres charges de gestion courante	6 125 147,45 €	6 929 035,29 €	13,12%	5,11%
66	Charges financières	886 000,00 €	645 000,00 €	-27,20%	0,48%
67	Charges exceptionnelles	102 030,00 €	406 780,62 €	298,69%	0,30%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	61 000,00 €	10 000,00 €	-83,61%	0,01%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €	2 400 000,00 €	9,09%	1,77%
023	Virement à la section d'investissement	10 333 694,00 €	9 905 769,99 €	-4,14%	7,31%
TOTAL (hors reversement de la TEOM)		108 554 183,44 €	109 591 809,42 €	0,96%	80,82%
Reversement de la TEOM aux syndicats		25 850 000,00 €	26 000 000,00 €	0,58%	19,18%
TOTAL (avec le reversement de la TEOM)		134 404 183,44 €	135 591 809,42 €	0,88%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2022 sont de 19 549 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les transports (4 511 K€) dont :
 - La convention partenariale (2 540 K€),
 - Les services réguliers locaux (935 K€),
 - Les frais de fonctionnement des bornes d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) (393 K€),
 - La gestion et entretien des gares routières et pôles gares (281 K€),
 - Le développement du Pass local (160 K€),
 - L'entretien des abribus (76 K€),
 - La gestion des consignes Véligo (58 K€),
 - Autres (68 K€).
- b) L'éclairage public (4 174 K€) dont :
 - L'entretien du réseau (2 164 K€),
 - La consommation d'électricité (2 010 K€).
- c) Les centres aquatiques (2 497 K€) dont :
 - Les fluides (1 250 K€),
 - Les contrats de maintenance (739 K€),
 - La sécurité (87 K€),
 - Autres (421 K€).
- d) Les voiries et réseaux (1 236 K€) dont :
 - Le balayage manuel et mécanisé (467 K€),
 - L'enlèvement des dépôts sauvages (mutualisation) (353 K€),
 - Le bail voirie (225 K€),
 - Le remboursement des conventions de gestion provisoires aux communes (87 K€),
 - La lutte anti-tags (85 K€),
 - Autres (19 K€).
- e) L'environnement, l'aménagement du territoire, le tourisme, parcs et espaces verts (899 K€) dont :
 - L'entretien des espaces verts (autre que les parcs Barrachin et Schlumberger) (437 K€),
 - Les études et autres dépenses en matière d'aménagement (228 K€),
 - Les dépenses en matière de tourisme (49 K€),
 - L'entretien du parc Schlumberger (49 K€),
 - Le pôle agriculture (40 K€),
 - Les dépenses en matière d'environnement (autre que PCAET) (38 K€),
 - Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) (33 K€),
 - L'entretien du Bois Barrachin (25 K€).

- f) La sécurité (police communautaire et vidéo protection) (888 K€) dont :
 - La maintenance, télécommunication et fluides pour la vidéo protection (748 K€),
 - Les dépenses liées à la police communautaire (140 K€).

- g) La lecture publique (845 K€) dont :
 - Les fluides (272 K€),
 - Les frais de nettoyage (110 K€),
 - Les conventions de remboursement aux communes relatives aux équipements transférés (123 K€),
 - La maintenance des bâtiments (92 K€),
 - Les livres et autres documents (77 K€),
 - Les frais informatiques et de télécommunication (37 K€),
 - Autres (134 K€).

- h) Le développement économique, les services emploi et les ateliers locatifs (442 K€) dont :
 - Les aides à la création et au développement d'entreprises (accompagnement anté-créa, post-créa, ...) et les formations (E-recrutement et BAFA) (154 K€),
 - Les ateliers locatifs (75 K€),
 - Les espaces emploi (65 K€),
 - L'organisation de 2 forums pour l'emploi (58 K€),
 - L'appui à l'implantation immobilière (20 K€),
 - Autres (70 K€).

- i) Les aires d'accueil des gens du voyage (372 K€) dont :
 - Les fluides et télécommunication (279 K€),
 - Divers matériels et fournitures (45 K€),
 - Autres (48 K€).

- j) La politique de la ville, l'habitat et la santé (333 K€) dont :
 - Les études et autres dépenses en matière d'habitat (141 K€),
 - Les études en matière politique de la ville (110 K€),
 - Les dépenses en matière de santé (82 K€),

- k) La gestion des parkings (281 K€) dont :
 - Les parkings de Sannois (180 K€),
 - Le parking de Montigny-Lès-Cormeilles (101 K€).

- l) La communication et l'événementiel (164 K€) dont :
 - Les catalogues et imprimés (89 K€),
 - La promotion des événements et actions de l'agglomération (44 K€),
 - Le magazine (31 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2022 sont de 17 178 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (4 012 K€),
- b) La lecture publique (3 615 K€),
- c) La sécurité (2 933 K€),
- d) Le développement économique (876 K€),
- e) Les services techniques (864 K€),
- f) L'aménagement, le territoire, le transport et l'environnement (739 K€),
- g) La politique de la ville, la MJD et l'habitat (446 K€),
- h) Les aires d'accueil des gens du voyage (388 K€),
- i) Autres (3 305 K€).

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2022 sont de 78 569 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (38 181 K€)

	Attributions de compensation définitives 2021	Attributions de compensation prévisionnelles 2022
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 240 646 €	1 291 489 €
Ermont	1 587 221 €	1 684 830 €
Franconville	5 575 263 €	5 633 056 €
Frépillon	225 737 €	225 737 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 424 250 €	1 481 185 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 662 820 €	5 700 458 €
TOTAL	37 879 973 €	38 180 791 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2021 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (26 000 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères,
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 717 K€),

d) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population			Potentiel Financier			Logements sociaux			Revenu imposable par habitant			Dynamisme des recettes			Montant de la DSC 2022
Beauchamp	8 810	3,13%	43 833 €	1 613,53 €	50,15%	18 319 €	465	1,95%	15 909 €	20 791,23 €	82,32%	30 054 €	1 417 387 €	9,12%	10 651 €	118 766 €
Bessancourt	7 625	2,71%	37 937 €	874,71 €	118,77%	37 546 €	714	2,99%	24 428 €	17 781,89 €	99,35%	31 380 €	284 743 €	1,83%	2 140 €	133 431 €
Corneilles-en-Parisis	25 055	8,90%	124 656 €	1 115,24 €	96,43%	100 169 €	1 660	6,95%	56 794 €	20 576,01 €	83,54%	86 575 €	2 338 327 €	15,05%	17 571 €	385 765 €
Eaubonne	25 580	9,08%	127 268 €	1 104,49 €	97,43%	103 327 €	2 076	8,69%	71 027 €	18 904,04 €	93,00%	98 559 €	1 307 683 €	8,41%	9 826 €	410 007 €
Ermont	29 465	10,46%	146 598 €	1 034,86 €	103,89%	126 919 €	4 129	17,28%	141 267 €	17 527,78 €	100,79%	123 013 €	2 142 937 €	13,79%	16 103 €	553 900 €
Franconville	37 339	13,26%	185 773 €	1 020,82 €	105,20%	162 855 €	3 241	13,57%	110 885 €	15 792,62 €	110,61%	171 220 €	1 294 620 €	8,33%	9 728 €	640 461 €
Frépillon	3 391	1,20%	16 871 €	913,36 €	115,18%	16 193 €	181	0,76%	6 193 €	18 750,42 €	93,87%	13 222 €	496 500 €	3,19%	3 731 €	56 210 €
La Frette-sur-Seine	4 760	1,69%	23 682 €	969,76 €	109,94%	21 697 €	111	0,46%	3 798 €	22 826,80 €	70,80%	13 966 €	148 266 €	0,95%	1 114 €	64 257 €
Herblay	30 382	10,79%	151 160 €	1 179,85 €	90,43%	113 907 €	1 995	8,35%	68 256 €	18 026,51 €	97,97%	123 651 €	2 044 504 €	13,16%	15 363 €	472 337 €
Montigny	21 818	7,75%	108 551 €	962,09 €	110,65%	100 094 €	2 428	10,16%	83 070 €	12 970,33 €	126,59%	114 621 €	797 691 €	5,13%	5 994 €	412 330 €
Pierrelaye	8 988	3,19%	44 718 €	1 130,62 €	95,00%	35 401 €	911	3,81%	31 168 €	13 876,30 €	121,46%	45 239 €	1 542 579 €	9,93%	11 591 €	168 117 €
Le Plessis	8 580	3,05%	42 688 €	1 041,77 €	103,25%	36 730 €	290	1,21%	9 922 €	19 853,34 €	87,63%	31 237 €	650 284 €	4,18%	4 886 €	125 463 €
Saint Leu	16 040	5,69%	79 804 €	1 042,65 €	103,17%	68 610 €	933	3,91%	31 921 €	22 575,58 €	72,22%	48 113 €	695 916 €	4,48%	5 229 €	233 677 €
Sannois	26 915	9,56%	133 910 €	985,76 €	108,45%	121 024 €	2 747	11,50%	93 984 €	16 280,99 €	107,85%	120 432 €	- 33 762 €	-0,22%	- 253 €	469 097 €
Taverny	26 903	9,55%	133 851 €	1 140,32 €	94,10%	104 959 €	2 011	8,42%	68 803 €	16 869,53 €	104,52%	116 468 €	412 705 €	2,66%	3 101 €	427 182 €
TOTAL	281 651	100%	1 401 300 €			1 167 750 €	23 892	100,00%	817 425 €			1 167 750 €	15 540 380 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2021.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 076,77 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 17 667,35 €.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2022 sont de 6 929 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 279 K€).
- b) La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (824 K€).
- c) Les indemnités et cotisations des élus (915 K€).
- d) Les participations en matière de développement économique (756 K€) dont :
 - Les missions locales (540 K€),
 - Autres subventions (216 K€).
- e) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (663 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (434 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (200 K€),
 - Les subventions en matière de tourisme (24 K€),
 - Autres (5 K€).
- f) Les participations en matière de politique de la ville (180 K€).

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2022 sont de 645 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2022 sont de 407 K€ et concernent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les écritures comptables liées à un contentieux (équilibré par une recette du même montant) (222 K€),
- b) Les bourses pour les internes de médecine générale (80 K€),
- c) La subvention d'équilibre au budget annexe Immobilier entreprises (72 K€),
- d) Autres charges exceptionnelles (33 K€).

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 10 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 2 400 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

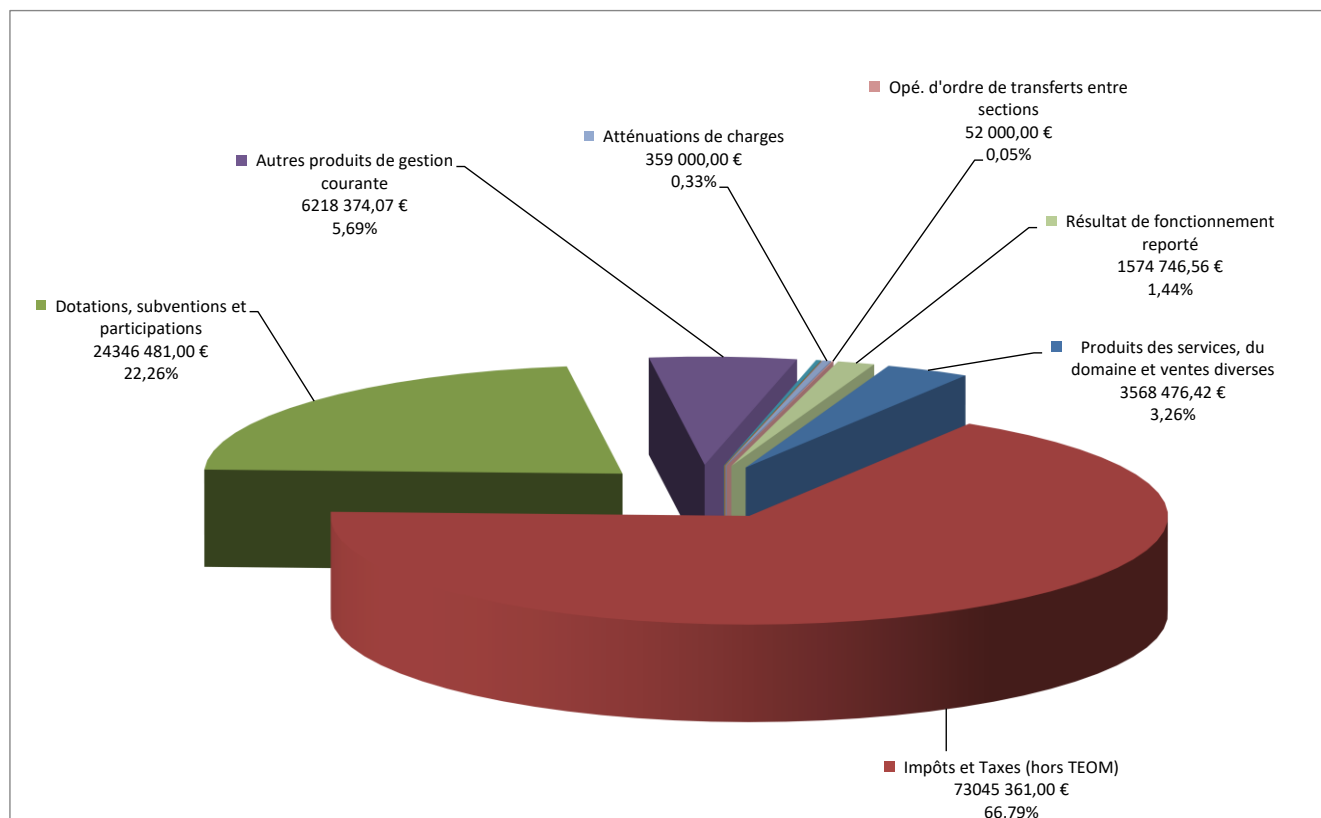
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2022 est de 9 906 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 270 148,50 €	3 568 476,42 €	8,36%	2,63%
73	Impôts et Taxes (hors TEOM)	71 175 731,00 €	73 045 361,00 €	2,56%	53,87%
74	Dotations, subventions et participations	25 805 443,00 €	24 346 481,00 €	-5,99%	17,96%
75	Autres produits de gestion courante	581 131,00 €	6 218 374,07 €	90,65%	4,59%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	207 370,37 €	100,00%	0,15%
78	Reprise sur amortissements et provisions	36 245,13 €	0,00 €		0,00%
013	Atténuations de charges	330 000,00 €	359 000,00 €	8,08%	0,26%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	45 000,00 €	52 000,00 €	13,46%	0,04%
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 070 484,81 €	1 574 746,56 €	-348,99%	1,16%
TOTAL hors TEOM		108 314 183,44 €	109 371 809,42 €	0,97%	80,66%
TEOM		26 090 000,00 €	26 220 000,00 €	0,50%	19,34%
TOTAL avec la TEOM		134 404 183,44 €	135 591 809,42 €	0,88%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2022 sont de 3 568 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les recettes liées aux centres aquatiques (1 526 K€),
- b) La participation des communes à la mutualisation (1 163 K€) :
 - Les brigades de police (805 K€),
 - Les dépôts sauvages (118 K€),
 - Les caméras nomades et la vidéo-verbalisation (94 K€),
 - Le SIG (87 K€),
 - Le pôle agricole (20 K€),
 - La maintenance pour le logiciel de vidéo-verbalisation (13 K€),
 - La salubrité des logements (12 K€),
 - Les projets informatiques (8 K€),
 - Les groupements de commandes (6 K€).
- c) Les recettes liées aux gares routières (325 K€),
- d) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (216 K€),
- e) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (130 K€),
- f) Les recettes liées aux bornes IRVE (90 K€),
- g) Les remboursements de personnel (65 K€),
- h) Les recettes liées aux bibliothèques (48 K€),
- i) Autres (5 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2022 sont de 99 265 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) (39 460 K€)
- b) Les contributions directes (32 501 K€)

La répartition des contributions directes est la suivante :

	Montant BP 2022 (en €)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16 407 122
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	10 465 069
Taxes sur les Surfaces COMmerciales (TasCOM)	3 757 809
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	795 644
Taxe d'Habitation (TH) (résidences secondaires)	780 783
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	255 482
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	40 021
Total	32 501 930

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2022 par les services fiscaux.

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

➤ Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire)
Le taux de TH 2022 est de 6,62 %.

➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Le taux de CFE 2022 est de 25,14 %.

➤ Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

➤ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
Le taux de TFNB 2022 est de 3,08 %.

- c) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (26 220 K€)
- d) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (1 009 K€).

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Ainsi, le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses prévisionnelles 2022.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2022 sont de 24 346 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (21 056 K€) dont :
 - La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (11 844 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (9 212 K€).
- b) Les allocations compensatrices relatives aux taxes économiques (1 689 K€).
- c) Autres dotations, subventions et participations (1 201 K€) dont :
 - Les aires d'accueil des gens du voyage (309 K€),
 - Le transport (290 K€),
 - L'assainissement (eaux pluviales) (264 K€),
 - La politique de la ville et l'habitat (128 K€),
 - La lecture publique (117 K€),
 - Les parcs et massifs forestiers (49 K€),
 - L'aménagement (42 K€),
 - Autres (2 K€).
- d) Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement (400 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2022 sont de 6 218 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Le remboursement partiel des subventions versées par le budget principal au budget annexe de la ZAC Ermont Eaubonne (5 603 K€),

- b) Les revenus liés aux ateliers locatifs (514 K€),
- c) Les autres revenus immobiliers (102 K€).

5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2022 sont de 359 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2022 sont de 52 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

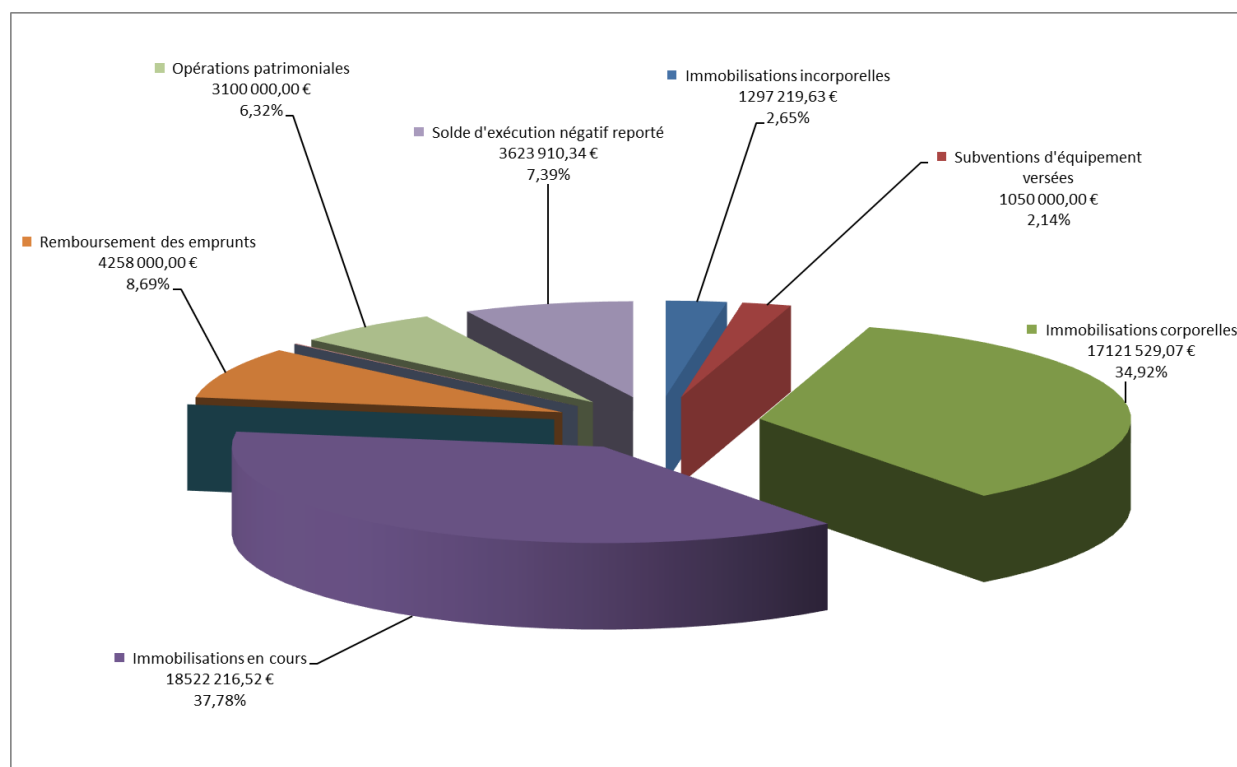
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2022 est de 1 575 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021 avec report	BP 2022			Evolution	Répartition
			Report	BP 2022 (hors report)	BP 2022 avec report		
20	Immobilisations incorporelles	1 245 965,50 €	476 429,63 €	820 790,00 €	1 297 219,63 €	4,11%	2,65%
204	Subventions d'équipement versées	1 917 000,00 €	50 000,00 €	1 000 000,00 €	1 050 000,00 €	-45,23%	2,14%
21	Immobilisations corporelles	16 131 514,44 €	5 141 385,07 €	11 980 144,00 €	17 121 529,07 €	6,14%	34,92%
23	Immobilisations en cours	6 090 000,00 €	4 422 216,52 €	14 100 000,00 €	18 522 216,52 €	204,14%	37,78%
13	Subvention d'investissement reçues	123 061,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
16	Remboursement des emprunts	6 302 000,00 €	0,00 €	4 258 000,00 €	4 258 000,00 €	-32,43%	8,69%
27	Autres immo. Financières	178 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	45 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	15,56%	0,11%
041	Opérations patrimoniales	2 900 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	6,90%	6,32%
001	Solde d'exécution négatif reporté	767 131,79 €	0,00 €	3 623 910,34 €	3 623 910,34 €	372,40%	7,39%
TOTAL		35 700 143,04 €	10 090 031,22 €	38 934 844,34 €	49 024 875,56 €	37,32%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors report)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 821 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les logiciels et licences informatiques (163 K€),
- b) Les études concernant les pôles gares (160 K€),
- c) Les études liées à la mise en place de la vidéo protection (90 K€),
- d) Le Système d'Information Géographique (SIG) (85 K€),
- e) Les études en matière d'aménagement (85 K€),
- f) Les études en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (55 K€),
- g) Les études concernant les berges de Seine (50 K€),
- h) Les études en matière de transport (45 K€),
- i) Les études concernant les différents bâtiments (dont les diagnostics amiante) (30 K€),
- j) Les études en matière de voiries (20 K€),
- k) Autre (38 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2022 sont de 1 000 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours concernant les conventions existantes (500 K€),
- b) Les fonds de concours concernant le plan vélo (200 K€),
- c) Les subventions en matière d'habitat (150 K€),
- d) La subvention au département liée à la bretelle d'autoroute à Sannois (100 K€),
- e) Les subventions pour le fort de Corneilles (50 K€).

3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 11 980 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) L'éclairage public (3 307 K€),
- b) Les voiries et réseaux (3 100 K€),
- c) La sécurité (1 498 K€),
- d) Les acquisitions de terrains et immeubles (520 K€),
- e) La lecture publique (623 K€),
- f) La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (130 K€),
- g) Les centres aquatiques (886 K€),
- h) Les espaces verts dont le bois Barrachin (600 K€),
- i) Les parkings (266 K€),
- j) Les ateliers locatifs (250 K€),
- k) La mise en accessibilité des arrêts de bus (170 K€),

- l) Les espaces emplois (100 K€),
- m) Les aires d'accueil des gens du voyage (52 K€),
- n) Les bornes IRVE (40 K€),
- o) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (488 K€).

4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 14 100 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- La construction du futur centre aquatique (14 000 K€),
- Les avances sur marchés de travaux (100 K€).

5. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2022 sont de 4 258 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 191 K€),
- b) Les dépôts et cautionnements (32 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 52 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2022 sont de 2 400 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

8. Solde d'exécution négatif reporté (chapitre 001)

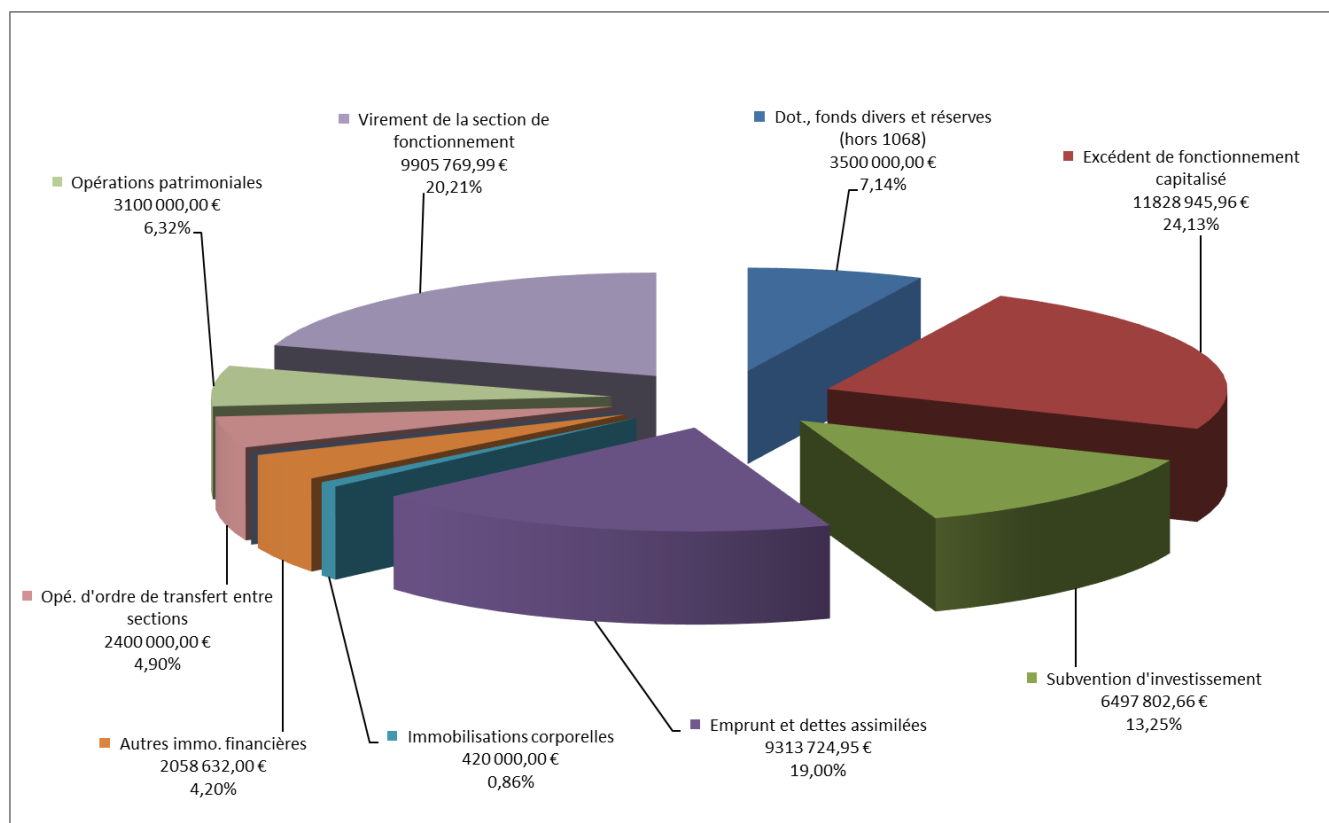
Le résultat d'investissement reporté inscrit au BP 2022 est de 3 624 K€. Ce montant constitue le déficit d'investissement 2021 reporté en 2022.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022		Evolution	Répartition
		BP 2021 avec report	Report	BP 2022 (hors report)	BP 2022 avec report	
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 940 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	80,41%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	11 828 945,96 €	11 828 945,96 €	24,13%
13	Subvention d'investissement	5 836 038,53 €	1 884 995,60 €	4 612 807,06 €	6 497 802,66 €	11,34%
16	Emprunt et dettes assimilées	11 680 410,51 €	0,00 €	9 313 724,95 €	9 313 724,95 €	-20,26%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	0,86%
27	Autres immo. financières	0,00 €	0,00 €	2 058 632,00 €	2 058 632,00 €	4,20%
024	Produits des cessions	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €	2 400 000,00 €	9,09%
041	Opérations patrimoniales	2 900 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	6,90%
021	Virement de la section de fonctionnement	10 333 694,00 €	0,00 €	9 905 769,99 €	9 905 769,99 €	-4,14%
TOTAL		35 700 143,04 €	1 884 995,60 €	47 139 879,96 €	49 024 875,56 €	37,32%

Répartition des recettes d'investissement (hors report)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2022 sont de 3 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)

Les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au BP 2021 sont de 11 829 K€ et correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2022 (hors reports) sont de 4 613 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions liées à la future piscine à dimension olympique (3 250 K€),
- b) Les subventions liées à la sécurité (702 K€) dont :
 - La vidéo protection (612 K€),
 - La police municipale mutualisée (90 K€).
- c) Les subventions liées au bois Barrachin (388 K€),
- d) Les subventions pour l'éclairage public (200 K€),
- e) Les subventions liées aux voiries (53 K€),
- f) Les subventions concernant les berges de Seine (20 K€).

4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2022 sont de 9 314 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (9 282 K€),
- Les cautions (32 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2022 sont de 2 400 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2022 sont de 3 100 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2022 est de 9 906 K€ et correspond à l'autofinancement.

V. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	2 514	4 014	14 886	21 414	29,76%
Eclairage public	4 174	130	3 307	7 611	10,58%
Transports	4 511	171	615	5 297	7,36%
Lecture publique	878	3 615	623	5 116	7,11%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 576	0	0	4 576	6,36%
Voiries et réseaux	1 236	130	3 070	4 436	6,16%
Vidéo protection	748	1 499	1 396	3 643	5,06%
Developpement économique	1 199	876	653	2 728	3,79%
Environnement (dont GEMAPI)	1 573	193	235	2 001	2,78%
Police communautaire	140	1 434	219	1 793	2,49%
Parcs et espaces verts	511	147	605	1 263	1,76%
Aires d'accueil des gens du voyage	382	388	47	817	1,14%
Politique de la ville	293	304	0	597	0,83%
Aménagement du territoire	228	154	215	597	0,83%
Parkings	281	0	298	579	0,80%
Habitat	211	101	150	462	0,64%
Communication	164	136	50	350	0,49%
Santé	172	40	0	212	0,29%
Tourisme	72	40	50	162	0,23%
Jeunesse	45	0	0	45	0,06%
Autres	2 977	3 806	1 482	8 265	11,48%
TOTAL	26 885	17 178	27 901	71 964	100%

Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements (hors reports) : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

Répartition des dépenses par politique publique

